

La Lettre de la CADE

Coordination pour l'Afrique de Demain

Bulletin mensuel d'information sur les activités de la CADE - janvier 2008 - n° 106



Conférence annuelle :

« L'Union Africaine, 5 ans après »



enda europe

Editorial

La CADE en 2008

La CADE a terminé l'année sur un bilan satisfaisant qui permet d'avoir de grandes ambitions pour 2008.

Rappelons que, créée en 1996, à une époque où l'afropessimisme gangrenait l'opinion publique, la Coordination pour l'Afrique de Demain - CADE - se proposait de porter un autre regard sur l'Afrique subsaharienne, débarrassé des stéréotypes et qui éclaire d'un jour nouveau aussi bien l'actualité que les mouvements de fond des sociétés qui la composent. Il fallait produire et diffuser à l'intention des acteurs publics et privés du développement, des enseignants et des médias, et de tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique des clefs et des grilles de lecture des événements et des défis que vit ce continent en mutation brutale.

Au fil des années, la CADE a ouvert huit chantiers :

1. **Des rencontres-débats publics mensuelles** (9 par an). 105 ont été réalisées à ce jour. Les invitations sont envoyées aux membres de la CADE (500 environ) par courrier et par voie électronique aux membres des organismes et associations partenaires.

2. **Une Lettre mensuelle**, la *Lettre de la Cade*, dans laquelle figure le compte-rendu de chaque rencontre-débat (9 par an) ; 106 ont été publiées. Elle est diffusée en version papier et en version électronique à 700 abonnés payants ou gratuits. Elle fait le lien entre les membres du réseau adhérents à l'association, abonnés à la *Lettre*, les amis et les sympathisants de la CADE.

3. **Un site internet** qui conserve la mémoire des rencontres-débats et la rend accessible selon un index thématique. Est ainsi rendu disponible un

capital de connaissances et de réflexions constitué au fil des ans avec la contribution des meilleurs spécialistes de l'Afrique et de ses mutations.

4. **Un forum de discussion** permettant d'enrichir et de prolonger les débats.

5. **Des modules de formation** sur le thème « Les défis de l'Afrique au seuil du XXI^{ème} siècle » utilisés par l'AFVP (Association Française des Volontaires du Progrès), le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement).

6. **Des émissions à la radio** sur Radio Aligre et sur Africa No 1.

7. **Des journées d'études** : Le 7 décembre 2005 sur « Images et trajectoire de l'Afrique », le 9 novembre 2006 sur « L'Europe et l'Afrique ».

8. **Des événements** ayant le même objectif: colloque Afrique-France-Europe: « les sentiers de l'avenir » à Ouagadougou, février 2007, la « Semaine de l'Afrique » organisée par l'association *Pollens* de l'École normale supérieure, juin 2007.

Tournée à sa création en 1996 vers un public « africaniste » déconcerté par les échos pessimistes que véhiculaient complaisamment les médias, la CADE a décidé d'élargir son audience.

- Depuis 2002, en s'adressant aux étudiants des filières universitaires spécialisées des DESS de développement, Université de Paris 1 (IEDES) et en associant à ses travaux des étudiants de l'Institut de Sciences Politiques de Paris dans le cadre du « projet collectif » prévu dans leur cursus pédagogique.

(Suite page 12)

« L'union Africaine, 5 ans après »

donnée par S.E.M. Mahamat Saleh Annadif,
Ambassadeur de l'Union Africaine auprès de l'Union Européenne.

La Cade avait organisé une rencontre – débat le 22 Novembre 2007 sur « L'Afrique de l'Unité : défis et moyens », entrant dans son cycle 2007-2008 de « L'Afrique des mutations silencieuses » (voir le compte-rendu dans La Lettre 104). L'importance de l'enjeu, à l'heure où la mondialisation avance rapidement et inexorablement, a amené la Cade à prolonger cet examen en lui consacrant sa conférence annuelle, confiée traditionnellement à une personnalité et en la proposant à la personne la mieux placée pour ce faire, l'ambassadeur de l'Union Africaine auprès de l'Union Européenne (1), qui n'avait pu être présent à la rencontre du 22 Novembre.



Exprimant sa satisfaction de s'adresser à un public intéressé, africain ou non, qui manifeste par sa présence l'importance qu'il attache à l'Union Africaine dans la conduite des affaires du continent, S.E.M. Annadif présente la structuration de son propos en trois points : les grandes étapes de la création de l'Union Africaine, le chemin parcouru depuis sa création en 2002, les perspectives.

Les étapes de la création

A une époque où les pays africains étaient encore sous la domination coloniale, l'idée de panafricanisme a exprimé la vision d'une Afrique soucieuse de dépasser les clivages de la colonisation et de construire sur des valeurs africaines un continent vu de l'étranger comme une mosaïque de peuples sans cohésion véritable. C'est à Manchester en 1945 qu'a pris corps sous l'impulsion des pères du panafricanisme, cette volonté d'affirmer la communauté d'appartenance et de destin des pays africains.

Il a fallu attendre 1963 pour que, les indépendances venues, soient jetées les bases d'une Union Africaine avec la mise sur pied de l'Organisation de l'Unité Africaine. Il s'agissait alors, pour les pays fondateurs, de se doter d'un instrument d'échange et de coopé-

ration, de parachever la décolonisation du Continent et de donner suite à la vision panafricaine de l'avenir des pays africains.

En 1980 a vu le jour la première manifestation d'importance de l'activité de l'OUA sous la forme du plan de Lagos. Ce plan est malheureusement resté lettre morte du fait des politiques restrictives mises en œuvre, à l'instigation du FMI, dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS).

Nouvelle étape, le Traité d'Abuja de 1991 a jeté les bases de l'intégration économique Africaine. Il a fallu attendre le 9 septembre 1999 – déclaration de Syrte – pour que prenne forme la future Union Africaine. Les événements se sont alors précipités puisque le **11 juillet 2000 à Lomé** était approuvé l'**acte constitutif de l'Union**. Après ratification, c'est en mai 2001 que le Traité a été mis en vigueur et a donné lieu à la mise sur pied de l'Union Africaine **célébrée à Durban en juillet 2002**.

En marge de ces processus, un partenariat pour le développement, connu sous le nom de **NEPAD**, a été négocié entre les acteurs économiques nationaux d'une part, les dirigeants des pays

africains et la Communauté internationale d'autre part.

La création de l'Union Africaine doit être considérée comme une opportunité, au début du XXIème siècle, de mise en jeu de la vision du panafricanisme en dotant l'Afrique d'une capacité de relever les défis du siècle de la mondialisation : développement rapide et durable, éradication de la pauvreté, intégration du continent dans l'économie et la société mondiale. Avec l'Union Africaine il était bien question, conformément aux vœux des pères du panafricanisme, de construire les Etats-Unis d'Afrique dans une stratégie bannissant les frontières et éliminant les divisions ethniques ou linguistiques. L'ambition était alors de dépasser celle de l'OUA qui reposait sur le respect des frontières héritées de la colonisation, et qui s'est trouvée bridée par le manque de volonté politique des dirigeants africains de l'époque.

Témoins de cette nouvelle détermination, la création d'une Commission de l'Union Africaine, aux compétences et attributions bien plus larges que celles du Secrétariat

Général de l'OUA, et l'affirmation que **l'intégration politique et économique** constitue l'**objectif ultime** de l'Union Africaine. A ce dernier égard a été adopté en mai 2004 un plan stratégique de la Commission de l'Union Africaine. Ce plan vise à réconcilier l'Afrique avec elle-même et, tout particulièrement, sa diaspora – tout citoyen se réclamant de ses origines africaines indépendamment de sa nationalité ou de sa couleur – dont on sait le rôle important qu'elle a joué dans son histoire. Il est tourné également vers la promotion de l'Afrique dans la conduite des affaires d'un monde multipolaire. L'Union Africaine se donne comme ambition de bâtir à l'horizon 2030 une Afrique intégrée, prospère et en paix qui soit une force dynamique sur la scène mondiale.

L'intégration politique et économique se décline à quatre niveaux : continental - UA -, régional - communautés économiques -, national et local ; elle est vécue à trois niveaux de citoyenneté : africain, régional et national. Pour mener à bien cette intégration, il y a lieu de transférer progressivement des souverainetés et de déléguer des pouvoirs au profit d'une entité fédérale et confédérale.

Il est clair, à la lumière de ces considérations, que les dirigeants africains ont fortement réévalué leurs ambitions par rapport à celles des fondateurs de l'O.U.A. Cinq ans après son lancement, quel constat peut-on faire des réalisations de l'Union Africaine ?

Le chemin parcouru

Il faut distinguer deux domaines d'activité où les défis à relever sont de première importance : le premier, d'opportunité immédiate, a trait à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la bonne gouvernance ; le second, à moyen et long terme vise le processus d'intégration politique et économique.

En matière de paix et sécurité, le préambule de l'acte constitutif de l'Union Africaine souligne l'effet paralysant des fléaux que constituent les conflits et fait de la paix un préalable au développement et à l'intégration. Une première initiative a été prise en 2003 à Maputo avec la création du **Conseil de paix et de sécurité** qui est en vigueur depuis 2004. Ce Conseil est au centre de l'architecture continentale de paix et de sécurité qui comprend un système d'alerte précoce chargé d'informer sur l'imminence de risques de conflit, un état-major qui conseille la Commission de l'Union Africaine, un groupe de 5 sages constitué en janvier 2007, une force prépositionnée au niveau continental qui s'appuie sur des brigades régionales. Ce dispositif est à mettre en rapport avec la Déclaration solennelle sur la politique africaine commune de défense et de sécurité, un pacte de non agression et un document-cadre sur la reconstruction post-conflit. Dernier élément de cette architecture, un programme frontières destiné à traiter cette question des frontières, potentiellement conflictuelle, mais qui n'est plus tabou.

En second lieu il faut faire une place toute particulière au droit de l'Union Africaine institué par l'acte constitutif d'intervenir dans un Etat-Membre dans des conditions graves au titre du principe de non indifférence (cas du Darfour). Parallèlement un Etat-Membre peut solliciter l'intervention de l'Union Africaine si des circonstances internes l'exigent. Autres défis relevés, celui de venir en aide aux Etats Membres dont les capacités ont été affaiblis par des conflits et celui d'assister les réfugiés et personnes déplacées affectées par des conflits.

Quant à la **bonne gouvernance**, plusieurs avancées significatives sont à mentionner : priorité dans la garantie des droits économiques, sociaux, culturels et politiques des populations africaines, droit de participer aux affaires communes à

travers le Parlement panafricain - constitué, par pays, de 5 parlementaires dont deux de l'opposition - , le Conseil économique (culturel) et social – où sont représentés, à côté des jeunes et des femmes, les travailleurs et la diaspora - , la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine de Justice appelées, en vertu d'une décision prise à Banjul en juillet 2006, à fusionner, prélude à un Tribunal pénal panafricain chargé de juger des personnalités africaines soupçonnées de crimes en lieu et place de tribunaux internationaux étrangers à l'Afrique.

D'autres instruments Panafricains illustrent la politique de l'Union Africaine en matière de bonne gouvernance, de respect des droits, notamment la participation de la société civile et l'égalité des droits de l'homme et de la femme. A ce propos, il y a lieu de noter le Protocole de Maputo, adopté en 2003, et qui fonde en particulier le principe de parité. C'est ainsi que la Commission de l'Union Africaine est composée, à parité, de 5 hommes et 5 femmes, et que dans le recrutement de son personnel, l'équilibre des sexes fait l'objet d'une surveillance vigilante.

Dans d'autres domaines, il est à signaler la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, et la Déclaration Solennelle adoptée en 2000 sur les changements anti-constitutionnels qui rejette et condamne toute tentative d'accession au pouvoir par des moyens non-démocratiques (coup d'Etat militaire, intervention de mercenaires ou rebelles, refus d'alternance). Il est prévu dans ces cas – récente application à la Mauritanie – une suspension de l'Etat en tant que membre de l'Union Africaine jusqu'au rétablissement de la légalité constitutionnelle.

Toujours dans le domaine de la bonne gouvernance, l'Union Africaine a adopté une charte sur la démocratie, les élections et la

bonne gouvernance en janvier 2007. Cette charte, en cours de ratification, reprend les engagements des Etats-Membres relatifs aux élections, à la culture de paix, aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance. Autre initiative significative, le mécanisme d'évaluation par les pairs, auquel à présent 21 pays ont volontairement adhéré, et qui se traduit par un audit confié à des personnalités indépendantes.

A l'heure actuelle six pays ont eu recours à cette évaluation utile pour apprécier les normes appliquées. A noter que si un pays n'applique pas les décisions de l'Union Africaine, il pourrait se voir infliger des sanctions grâce à un mécanisme de contrôle dans le cadre de la CSSDCA.

Des outils ont été élaborés pour encadrer la bonne gouvernance : normes minimales pour la tenue des élections, l'indépendance et l'impartialité des agents chargés des opérations électorales, la représentation équitable et sans exclusive de toutes les couches de la société, la protection des minorités, la participation de la société civile, l'égalité homme-femme, les droits de l'opposition, l'indépendance judiciaire, la liberté de la presse. Tels sont les fondements d'une démocratie vécue dans le respect des valeurs africaines de tolérance et de solidarité.

Perspectives : l'intégration politique et économique du Continent

Si l'effort de l'Union Africaine au cours des premières années de son existence a porté, pour des raisons bien compréhensibles, sur la paix et la sécurité et la bonne gouvernance, elle n'a pas négligé pour autant le volet essentiel de sa vocation, l'intégration économique et politique du continent, dans son aspect interne comme dans son aspect externe. Cette intégration est nécessaire en effet à la fois pour faire face aux défis du développement durable et pour lutter

contre la marginalisation de l'Afrique dans un monde globalisé.

L'intégration du continent passe par une intégration sous-régionale impliquant un renforcement des capacités des communautés économiques régionales constitutives de l'Afrique. En **juillet 2006 à Banjul**, il a été décidé lors d'un sommet d'harmoniser et de rationaliser ces organisations régionales en rapport avec la Commission de l'Union Africaine. Une **conférence des Ministres africains de l'intégration** a été instituée la même année pour travailler dans cet esprit : c'est ainsi que le nombre des communautés économiques régionales a été limité et que les programmes de développement se sont vus fixer comme cadre ces dernières, le NEPAD étant de son côté pris en compte par la **Commission** de l'Union Africaine. Il a été reconnu à cette dernière un **leadership** sur toutes les questions d'intégration.

Sur le plan extérieur, ce leadership lui confère une responsabilité d'interface avec les puissances étrangères dans la définition et la mise en œuvre des partenariats, au premier rang desquels le partenariat Sud-Sud. Le renouvellement et l'approfondissement de ces partenariats a concerné la Chine (Sommet de Pékin en novembre 2006), l'Amérique du Sud (Sommet d'Abuja en décembre 2006), l'Organisation des Etats américains (Rencontre de Washington en juillet 2007). Avec l'Union Européenne s'est tenu un deuxième Sommet à Lisbonne les 8 et 9 décembre 2007 après celui tenu au Caire en 2000. Cette rencontre a refondé le partenariat en partenariat stratégique considéré par la partie africaine comme un nouveau départ sur une base d'égalité et dans un esprit nouveau. Les négociations sur les Accords de partenariat économique vont mettre à l'épreuve cette nouvelle donne.

Dans l'Agenda international de l'Union Africaine, les rapports

avec le Conseil de Sécurité des Nations-Unies dont près des 2/3 des décisions concernent l'Afrique sans que celle-ci y dispose d'un siège permanent, tiennent une place toute particulière. Outre la part que prend l'Union Africaine à la réforme du Conseil de Sécurité afin d'y disposer d'un siège permanent, il y a lieu de mentionner l'intérêt que porte l'Union Africaine aux initiatives de paix et de développement du Conseil, tout en veillant à ce que ce dernier ne se substitue pas à ses propres obligations, mais qu'il l'accompagne dans ses politiques et programmes.

L'Afrique du Sud qui a présidé en Mars 2007 le Conseil de Sécurité a initié un débat, sur recommandation de l'Union Africaine, sur le financement par les Nations-Unies des initiatives de paix et des missions (chapitre VIII de la Charte des Nations-Unies) décidées par l'Union et autorisées par le Conseil de Sécurité.

Ce tour d'horizon de l'engagement international de l'Union Africaine ne serait pas complet sans que ne soit évoquée la question de la **diaspora**, qu'un amendement à l'acte constitutif a reconnu en 2003 comme la 6^{ème} région de l'Afrique, et qui occupe une place centrale dans la politique de l'Union Africaine. Après des concertations multiples avec ses représentants, l'Union Africaine a décidé d'organiser en Afrique du Sud au cours de cette année 2008 un Sommet où seraient traités ses préoccupations et ses apports au développement de l'Afrique.

Au regard des perspectives et de l'objectif visé de créer les Etats-Unis d'Afrique de nombreuses questions restent ouvertes quant à la stratégie, aux étapes et au rythme. C'est cette problématique qu'a posée le grand débat organisé à Accra en juillet 2007 et que reflète la déclaration dite d'Accra recommandant d'accélérer le rythme de l'intégration, d'étudier les domaines où dès maintenant il

est possible d'envisager des transferts de compétences et de renforcer les pouvoirs de la Commission de l'Union Africaine. Un audit prévu du Conseil par un panel indépendant placé sous la présidence du Pr. Adebayo Adedji servira d'orientation. Parallèlement un Comité interministériel de 10 Ministres – 2 pour chacune des 5 régions – a été chargé d'examiner les suites à donner à la Déclaration d'Accra. Ils doivent rendre leurs conclusions au Sommet d'Addis-Abeba le 31 janvier de cette année.

En clôture, M. l'Ambassadeur Annadif, souhaitant à l'assistance une bonne et heureuse année 2008, cite quelques passages du **Message de vœux** du Président Konaré intitulé :

« Ensemble vers les Etats-Unis d'Afrique ».

«L'Afrique accueille la nouvelle année 2008 avec davantage de confiance et d'engagement, une nouvelle année qui s'annonce pleine de promesses sur la voie de l'édification de notre œuvre unitaire. En ce jour de fête je trouve une grande fierté et un immense plaisir à partager mes sentiments avec vous tous et plus particulièrement avec les jeunes générations africaines, celles du continent et celles de la diaspora et tous ceux qui s'impliquent au quotidien dans la consolidation du devenir du continent. Notre espoir d'aujourd'hui est nourri de nos succès d'hier.

L'Union Africaine a en effet réussi quatre années seulement après sa naissance à accomplir l'essentiel, c'est-à-dire rassembler tous les Africains autour de son projet

unitaire des Etats-Unis d'Afrique. Nous restons cependant convaincus que seule la mise en œuvre audacieuse et courageuse de notre projet commun nous inscrira dans le mouvement tumultueux et précipité de l'Histoire et nous aidera à maîtriser la situation de notre continent qui, hélas, demeure encore difficile et fragile. La concrétisation de notre volonté de faire de notre organisation une union africaine des peuples par une participation plus marquée de la société civile, du secteur privé, des hommes de lettres et des médias, et par une exigence de justice plus soutenue accordant plus de place aux femmes, aux jeunes comme à la diaspora, faisant désormais partie intégrante du corps africain, est notre voie unique et privilégiée du salut vers une Afrique où il fera mieux vivre ».

Echanges avec la salle :



Nombre de questions ont suivi l'exposé, traduisant l'intérêt suscité par l'ampleur du thème, au-delà de sa remarquable qualité et clarté, auxquelles a tenu à rendre hommage l'Ambassadeur Stéphane Hessel, présent dans la salle. Regroupées et introduites par Michel Levallois, président de séance et animateur, ces questions ont reçu sur le champ des réponses riches de précisions :

Comment expliquer la faible visibilité de l'Union Africaine ?

Il ne faut pas oublier d'abord le rôle des médias, qui ont leur angle de vision, et dont on peut difficilement changer le prisme sur « l'Afrique qui souffre ». Il y a comme un cliché stéréotypé, un discours préenregistré, répétitif. L'exemple du Darfour en donne un bon exemple : ce conflit humanitaire indescriptible a commencé en Juillet 2003, et on en est resté à 20.000 morts et 200.000 déplacés.

Une stratégie est difficile à développer, mais l'Afrique doit s'investir plus. La diaspora doit aussi y jouer un rôle, particulièrement précieux vu sa position.

N'y a-t-il pas une véritable distance entre les institutions et les réalités sur le terrain. Comment est constituée la Commission ?

Les populations africaines sont de plus en plus consultées. Prenez la préparation du Débat d'Accra 2007 où pour la plupart, les gouvernements ont auparavant organisé des séminaires avec la société

civile, des formations socioprofessionnelles... Certes il y a des progrès à faire, mais il s'est créé une sorte de prise de conscience des populations qui exigent d'être de plus en plus associées aux décisions qui les concernent.

La Commission de l'UA est composée d'un président, d'un vice-président et des 8 commissaires, chargés notamment de la Paix et de la Sécurité, des Affaires Politiques, des Affaires Sociales et Culturelles, du Développement Rural et de l'Agriculture, des Infrastructures, de la Recherche et de la Technologie, des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Industrie.

Au plan politique, quelles implications retrouve-t-on au quotidien à l'occasion des changements anticonstitutionnels ?

La Commission possède par dérogation un véritable pouvoir : si un pays se trouve violer l'ordre constitutionnel, automatiquement, il est suspendu de toutes les activités de l'UA.

Le problème des limites de mandats.

En Europe le problème de limite de mandats ne se pose pas, parce que les élections sont en général libres, transparentes, et suivies. En Afrique, nous sommes encore en apprentissage, même si des progrès importants ont été faits. La limitation des mandats apparaît comme seule garantie pour l'alternance qui est devenue une exigence des populations africaines (exemple célèbre de Madagascar en 2002), malheureusement les ingérences de la Communauté Internationale ne facilitent pas les choses.

Comment caractériser le partenariat de l'Union Africaine avec l'OMC, la Banque Mondiale, le G8 ?

Il est difficile de parler de partenariat. Les déséquilibres sont amplifiés par des règles injustes et défavorables imposées ou acceptées par ces institutions... Prenez le coton, cas connu ; le café, le cacao, les matières premières... Les produits africains sont exportés souvent bruts et lorsqu'ils reviennent chez nous sous forme de produits finis, ils coûtent 10 à 20 fois plus chers parce que nous n'avons pas d'industries. Il faut donc changer les règles du jeu et pour cela, il faut un vrai partenariat pour le Développement et une réelle solidarité basée sur les intérêts mutuels.

Quelles compatibilités entre organisation continentale et organisations régionales ? Cas des APE.

Au plan des Accords de Partenariat Economique, pour l'instant il y a eu signature de quelques accords «intérimaires» ; à la suite de Lisbonne il y aura d'autres discussions et il faudra faire des correctifs.

L'UE est le premier partenaire commercial de l'Afrique, mais les règles du jeu sont déséquilibrées : il faut relever le niveau d'industrialisation du continent, car tant que l'Afrique n'exporte pas et que ses produits ne sont pas payés à leurs justes prix, on ne peut pas

négliger l'aspect des recettes douanières. L'Afrique a un agenda d'intégration continentale et la Commission de l'Union Africaine coordonne donc les processus des organisations régionales pour assurer leur harmonisation et leur rationalisation.

Les finances de l'UA.

Actuellement l'UA fonctionne sur la base de contributions des Etats pour ses frais de fonctionnement et les petits projets (depuis 2 ans, 5 Etats assurent, à parité, 75% du budget : Nigeria, Afrique du Sud, Algérie, Libye, Egypte). Les autres projets et programmes dépendent de contributions volontaires qui sont encore assez timides, mais



surtout des partenaires extérieurs, notamment en matière de paix et sécurité où l'UE a institué une Facilité pour la Paix en Afrique (au Darfour, 80 % du budget sont pris par l'UE). Des contacts existent avec le G8 pour la mise en place d'une Facilité Mondiale pour la Paix en Afrique.

Et l'enseignement, l'université, la recherche ? On en parle peu.

Le NEPAD en a parlé. L'UA en a fait le thème de la réunion de Janvier 2007. C'est un domaine où il est justement question de transfert de compétence vers le centre (compétence « continentale »), au même titre que les infrastructures (de transport), la santé, la recherche. Avec cet aspect, je voudrais souligner le problème des langues : on vient de reconnaître le swahili comme langue de l'UA (en plus du français, de l'arabe, de l'anglais et du portugais) ; peut-être d'autres

plus tard (haoussa). On a créé aussi une Académie des langues Africaines.

En ce qui concerne le NEPAD, peut-on parler précisément d'échec ?

Après un grand espoir suscité au départ, on recommence effectivement à se poser des questions. Mais au fond il est assez tôt pour parler d'échec, car le NEPAD en tant que programme pour l'intégration économique du Continent Africain demeure valable. Le problème qui est en voie d'être résolu est son ancrage au sein de la Commission de l'UA.

Et la monnaie ?

Elle est liée au dispositif d'intégration panafricain. Les textes créant les institutions financières sont adoptés, leurs sièges ont été décidés après concertation : la Banque Centrale à Abuja, la Banque d'investissement à Syrte, en Libye, le Fonds Monétaire à Yaoundé. La question de l'unicité de la monnaie évolue également au niveau régional (la CEDEAO par exemple).

Enfin, posée par le président, une dernière question sur le système de liaison satellite RASCOM.

En gestation depuis les années 90, le système de communication, dont le satellite vient d'être lancé (et qui connaît présentement quelques problèmes de mise au point), doit couvrir toute l'Afrique en liaisons directes (pour l'instant celles-ci passent par Reims, Londres ou quelque part aux Etats-Unis). Il diminuera énormément les coûts de transit (qui étaient par exemple en 1995 de 800 millions d'€ / an pour l'Afrique), et facilitera les communications en zones rurales. Tous les Etats Africains en sont actionnaires.■

Jean-Loïc Baudet et Michel Levante

(1) Mahamat Saleh Annadif, ingénieur en télécommunications, a été Ministre des Affaires Etrangères du Tchad après avoir été Directeur de Cabinet du Président, puis nommé en 2006 au Cabinet du Président de la Commission de l'Union Africaine, Alpha Omar Konaré, qui l'a désigné en Août 2007 comme Délégué Général de l'Union auprès de l'Union Européenne.

La croissance attire les capitaux étrangers

Le 9 janvier, la Banque Mondiale a publié son rapport sur les perspectives économiques mondiales en 2008. Il fait d'abord le point sur la croissance 2007. Pour la planète elle a été de 3,6 % après 3,9 % en 2006 et on prévoit 3,3 % en 2008, mais seulement 2,2 % dans les pays à revenu élevé, tels que la France. En Afrique subsaharienne elle fut de 6,1 % contre 5,7 en 2006 et on prévoit 6,5 en 2008.

C'est la plus forte augmentation depuis trente ans. Elle est inégalement répartie entre les pays. En 2007 ceux exportateurs de pétrole ont atteint 8,1 % contre 5,3 pour les importateurs. Parmi les Etats sans pétrole, la Tanzanie a fait 7,1 contre 6,3 en 2006 et le Kenya 6,3 contre 6,1 en 2006. Ceux de la zone CFA sont les moins bons : à peine 4 %. La richesse par habitant de 3.000 « Dollar international » (unité de mesure alignée sur le niveau des prix aux USA) est deux fois moins importante qu'en Asie et dix fois moins que dans les pays développés. Ces résultats sont dus à la croissance de la consommation publique de 6 à 7% par an de 2006 à 2007 et de la consommation privée (éducation, santé, logement) qui a progressé de 10 à 12 % durant ces deux années.

L'informel

Ces statistiques ne tiennent pas compte de l'« informel », qui est une part non négligeable de l'activité dans tous les pays et qui est majeur dans les pays en développement. L'économie informelle a fait l'objet d'une étude publiée en 2006 sous l'égide de la Banque Mondiale, portant sur 110 pays dont 24 en Afrique. Cette économie souterraine ou inconnue n'entre pas dans les statistiques onusiennes, alors qu'elle est fondamentale. En Afrique, on l'appelle

souvent « économie populaire » car elle fait vivre la population. Elle couvre le secteur légal non déclaré fiscalement (travail, salaires, revenus) et le secteur clandestin (drogue, prostitution, fraude, jeux d'argent, etc...). Elle ne peut être quantifiée formellement, mais on arrive à estimer des ordres de grandeur par la consommation d'électricité ou la demande de monnaie.

L'informel est d'ailleurs officiellement retenu, puisqu'en 1987 l'Italie a majoré de 15 % son PIB (141 milliards de dollars), en 2005 la Chine a fait de même en majorant son PIB de 17 % (288 milliards de dollars), puis en 2006 la Grèce avec 25 % de majoration (55 milliards de dollars). Il est évalué à 9 % en Suisse et aux Etats Unis, à 15-16 % en France et en Allemagne. En Afrique la moyenne est de 42 % avec des extrêmes à 58 % au Zimbabwe et en Tanzanie et 28 % en Afrique du Sud.

Tous ces chiffres font apparaître un ralentissement de la croissance mondiale, qui résulte de la diminution de l'activité en Occident, diminution heureusement limitée par les besoins d'importations des pays émergents et des PVD en général. Dans ce contexte, l'Afrique subsaharienne a toute sa place. Les Investissements Directs Etrangers (IDE) devraient avoir dépassé les 20 milliards de dollars en 2007. Ils sont présents notamment dans les infrastructures (voir Lettre 105), les télécoms, le tourisme et la banque.

Les banques

Secteur sinistré il y a quelques années, les banques africaines reprennent de la couleur. Elles sont caractérisées par des surliquidités, qui attirent les banques internatio-

nales, car elles peuvent les utiliser pour investir sur les marchés étrangers. Une façon d'être présent dans la mondialisation. Les banques de réseaux à capitaux majoritairement africains se sont d'abord développées en Afrique de l'Ouest et s'intéressent maintenant au reste du continent. Les opérations de rachat ou de prises de participations se multiplient. La plus spectaculaire a été l'entrée de la première banque chinoise, Industrial and Commercial Bank of China, dans le capital de la plus grande banque sud-africaine, la Standard Bank, à hauteur de 20 % pour 5,6 milliards de dollars. La Compagnie Bancaire de l'Afrique occidentale (CBAO), première banque sénégalaise et l'une des deux premières de la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), a été rachetée par un groupe marocain déjà propriétaire d'une autre banque sénégalaise. Une autre banque marocaine est entrée dans le capital de Bank of Africa. Par ailleurs, Ecobank créée au Togo dans les années 90, étend son réseau sur une vingtaine de pays. La palme de l'investissement étranger appartient au Nigeria où 5,6 milliards de dollars ont été injectés en un an dans sept banques locales.

Ces considérations de macroéconomie ne se traduisent pas immédiatement dans le quotidien des Africains. Il faut attendre que les responsables politiques et économiques tirent les conséquences de ces éléments favorables pour améliorer le niveau de vie des populations. ■

Robert Ginésy

NDLR. L'essentiel des informations utilisées dans cette page provient de l'hebdomadaire « Marchés Tropicaux et Méditerranéens ».



La faim dans le monde, à partir du cas du Niger

Le 19 décembre 2007, l'équipe d'enseignants du pôle ONG et Humanitaire du Master-Pro Coopération Internationale, Action Humanitaire et Politiques de Développement de l'Université Paris I – Sorbonne organisait un forum d'actualité sur le thème « La faim dans le monde en 2007 : état des lieux, réponses et solutions, nouvelles pistes ».

L. Bourbe (Action Contre la Faim) présenta un court exposé sur la crise alimentaire mondiale, montrant qu'en 2007 une production alimentaire record (1,66 gigatonnes de céréales) s'accompagne d'une augmentation croissante et brutale des coûts de la nourriture (jusqu'au double sur certains produits), venant après trente ans de baisse régulière (75 % de diminution du prix de la nourriture entre 1975 et 2007).

Cette nouvelle situation, due à la fois au changement de régime alimentaire en Chine (l'augmentation de la consommation de viande par habitant et par an - de 20 kg en 1980 à 50 en 2007 - implique de diriger une très forte part des céréales vers l'alimentation animale), au développement des biocarburants et à la chute des investissements agricoles augmente les revenus d'un certain nombre d'agriculteurs mais déstabilise l'économie alimentaire de la masse des populations pauvres, et diminue fortement les quantités disponibles mondialement pour l'aide alimentaire : pour la première fois, il risque de ne pas y avoir assez de stocks pour répondre aux demandes d'aide alimentaire.

Le livre de J.H. Jézéquel et X. Crombe « Niger 2005 : une catastrophe si naturelle » fournit l'ossature des interventions qui ont précédé la sienne.

Cas d'école instructif, la crise nigérienne vint remettre en cause un système modèle de sécurité alimentaire. En effet, les famines des années 80 avaient montré les limites du contrôle étatique des prix et des entrepôts alors en vigueur, et permis le déchaînement des humanitaires, qui fut à son tour critiqué car développant l'assistanat. La faiblesse de l'Etat soumis au P.A.S.⁽¹⁾ durant les années 90 fut telle qu'il fallut mettre au point un système de sécurité alimentaire cogéré par l'Etat nigérien, le PAM, diverses ONGs et l'Etat français. Utilisant la haute technologie (photos satellites, etc...) et considéré comme très performant jusqu'en 2005, celui-ci se basait sur la surveillance de la production agricole, via une cartographie des zones de vulnérabilité à partir du zonage de l'état des cultures : Vérifiant « l'état de santé des champs, pas des gens », ce système rend invisible la malnutrition infantile. Ainsi en 2004 (meilleure année agricole depuis longtemps) et dans la région de Maradi, grenier à mil du Niger, M.S.F. traitait déjà 10.000 enfants malnutris sévères. Il ne tient pas plus compte du fait

que le paysan nigérien passe globalement trois mois par an sur son champ avant de partir en ville chercher les compléments monétaires qui assureront la différence entre effondrement et survie de la communauté, que du rôle que joue l'interpénétration des intérêts de l'Etat et des gros commerçants dans la gestion des stocks ainsi qu'à l'endettement structurel des paysans à l'égard des commerçants.

Lorsqu'en 2005 sécheresse et attaque de criquets provoquent l'explosion de la malnutrition infantile et l'apparition de disettes, le système de sécurité alimentaire est incapable de gérer une situation où la nourriture est présente, mais financièrement inaccessible à une partie de la population et vendue au Nigeria plus solvable.

Le dysfonctionnement affectera également les tentatives de réduction de la crise, puisque l'aide sera orientée en fonction des cartes de production agricole, qui ne correspondent pas à la carte des besoins : les régions de Zinder et Maradi, les plus productives, développaient par exemple un taux de malnutrition supérieur à celui des réfugiés du Darfour.

Les administrateurs de l'aide voyaient cette malnutrition essentiellement comme résultant de facteurs culturels, non traitables par l'organisation de la sécurité alimentaire, comme le désintérêt des mères nigériennes pour la santé de leurs enfants surnuméraires. H. Jézéquel montra pourtant que si effectivement « l'enfant nigérien n'a pas de valeur », c'est aux yeux du système de sécurité alimentaire et non à ceux de sa mère.

Le développement des critiques sur les ratés fut facilité par la médiatisation de la crise, et ouvrit un débat entre développement et urgence, M.S.F. appelant à un retour sur les choix implicites et explicites du système en place (« sauver des vies demain en sacrifiant celles d'aujourd'hui »).

Multiforme dans son essence, la crise de 2005 (crise des migrants, crise de genre, crise de la société civile, crise nutritionnelle) fut l'objet de conflits politiques sur l'interprétation à en donner, qui elle-même détermine les mesures à prendre. C'est la capacité de M.S.F. à imposer la mise en avant des aspects nutritionnels sur fond de crise de légitimité du système cogéré par l'Etat nigérien qui décida du terme de « famine » et du déploiement d'une approche médicale de la malnutrition (« plumpy nut »), réintroduisant ainsi le médecin dans le champ de l'aide dominé par les agronomes et les économistes. ■

Yann Le Corfec

(1) Plan d'Ajustement Structurel

Le Kenya, une histoire politique troublée



L'irruption de la violence dans ce pays, à l'occasion de la publication des résultats - contestés - du scrutin présidentiel du 27 décembre 2007, prend à contre-pied les commentateurs. Ce pays dont on se plaisait à vanter les performances économiques, le dynamisme national dopé par le tourisme, « les perspectives alléchantes de la bourse de Nairobi » (*Le Monde* du 5 janvier) pouvait être cité comme un exemple de réussite et de stabilité.

Où sont les racines du mal ? Remontons dans le temps. Pendant le premier millénaire avant notre ère, les hauts plateaux près du lac Victoria ont vu s'y établir des agriculteurs bantous, entre autres des Kikuyu, des Kamba et des Luyia. Sautons les siècles pour voir s'installer au XI^{ème} siècle des populations nilotiques venues du Nord, qui ont introduit l'élevage de bovins et créé de puissants royaumes. Les Massaï, pasteurs guerriers nilotiques arrivés de la région du lac Turkana, laissent les riches terres volcaniques des plateaux aux Bantous et s'établissent dans les plaines du centre et du Sud, créant un vaste territoire s'étendant du nord-est du lac Victoria à la latitude de l'île de Zanzibar.

Révoltes pour les terres

L'influence britannique commence à s'exercer en 1873 et à la fin de la première guerre mondiale les hauts plateaux constituent une colonie de peuplement. En 1919, les populations autochtones, les Kikuyu, les Kamba et les Luo, gravement affectés par la famine, se révoltent à plusieurs reprises contre l'accaparement de leurs terres. Le Kenya devient colonie britannique en 1920. Se créent alors de nombreuses associations de Kikuyu, qui luttent contre la mainmise britannique. Telle en 1952 une société secrète, les Mau-Mau, qui revendiquent par la vio-

lence la restitution de leurs terres et de leurs droits. Une sévère répression affecte sans distinction l'ensemble des Kikuyu (13.000 massacrés, 80.000 internés). L'état d'urgence alors décrété ne fut levé qu'en 1960. Leur leader, Jomo Kenyatta est condamné à sept ans de prison « pour complicité présumée avec les Mau-Mau ». L'administration britannique engage toutefois des réformes favorisant l'émergence d'une classe moyenne et encourageant les autochtones à se lancer dans les cultures d'exportation. En 1957, les petits planteurs africains sont autorisés à élire huit représentants au Conseil Législatif de la colonie.

Cependant le mouvement indépendantiste se structure. La Kanu (Union nationale africaine du Kenya), fondée en 1960, s'appuie sur les deux principales ethnies, les Kikuyu et les Luo. Jomo Kenyatta en prend la direction avant de devenir à l'indépendance, en 1963, président de la nouvelle république. Il se révèle modéré, pro-occidental et progressiste. Mais il ne modifie pas fondamentalement la structure foncière du pays, les terres rachetées aux colons étant redistribuées selon des critères tribaux. L'élite kenyane émergente est en majorité formée de Kikuyu, très nationalistes. La Kanu, hégémonique, devient parti unique en 1969. Le pays bénéficie d'une réelle stabilité et attire les investisseurs étrangers, engendrant ainsi une forte croissance, malgré l'absence de multipartisme.

Avant son décès en août 1978, Kenyatta désigne Arap Moi pour lui succéder, en raison de son appartenance à une ethnie minoritaire, les Kalenjin. Ce dernier engage un programme de réformes et de lutte contre la corruption et le tribalisme dans la vie politique, tout en renforçant le pouvoir de

l'armée. Mais il fait bénéficier les Kalenjin et les Massaï, leurs alliés, d'avantages disproportionnés en leur attribuant les postes-clés dans l'administration. Comme l'opposition se renforce, Arap Moi consolide le régime de parti unique. Toutefois sous la pression populaire et celle de la communauté internationale, il rétablit le multipartisme en 1991. Dès lors des conflits sont provoqués entre Kikuyu et Kalenjin dans la vallée du Rift (1.000 morts et 250.000 déplacés). Malgré tout, Moi est réélu en 1992, mais avec seulement 35 % des suffrages. A partir de cette date, les affrontements intercommunautaires se multiplient. Des dizaines de milliers de Kikuyu sont chassés de la vallée du Rift et des centaines de fermiers Luo contraints à quitter leurs terres. Entre 1997 et 1998, des Kikuyu et des Kamba subirent des attaques entraînant la mort de plusieurs centaines d'entre eux et l'exode de 150.000 autres. Arap Moi qui brigua un cinquième mandat est réélu en janvier 1998, au terme d'un processus électoral entaché de nombreuses irrégularités.

Maquillage ethnique

En décembre 2002, le Kenya se donne un nouveau président, Mwai Kibaki, 71 ans, deux fois candidat malheureux à la présidentielle. Ce vétéran politique a servi le pouvoir en place avant de passer à l'opposition en 1991, lors de l'entrée en vigueur du multipartisme. Appartenant au groupe des Kikuyu, numériquement le plus important, il porte les couleurs de la NARC (Coalition nationale Arc en Ciel), qui rassemble une dizaine de partis et des dissidents vedettes de la Kanu. Le 30 avril 2005, le nouveau président ouvre la Conférence sur la réforme de la Constitution, semblant

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

décidé à devenir l'artisan d'une avancée démocratique pour son pays.

L'élection présidentielle de 2007 révèle les rivalités exacerbées entre Kibaki et Raila Odinga, Luo de l'Ouest, leader du principal parti d'opposition, l'ODM (Mouvement Démocratique Orange). Autour de l'ODM gravitent de nombreuses ethnies « dont les leaders jouent depuis quatre décennies un jeu complexe d'alliances et de trahisons au gré de leurs fortunes personnelles, maquillées sans vergogne en confrontations ethniques » (*Le Monde* du 5 janvier). « Depuis le début du multipartisme au Kenya, l'appartenance ethnique s'est révélée nettement plus importante que les idéologies pour déterminer les loyautés politiques » poursuit le même journal.

La crise politique ne doit donc pas masquer la crise sociale, que traduisent de grandes inégalités allant jusqu'à la misère, même parmi les Kikuyu. De véritables gangs à composition ethnique, souvent manipulés par les responsables politiques, se livrent à de nombreuses exactions pour le contrôle des bidonvilles. Les fondements des troubles actuels sont donc complexes. Mais l'histoire nous apprend que les questions foncières en constituent le socle et que les rivalités ethniques en découlent.

Pour l'heure, il y a cependant des raisons d'espérer. La crise a provoqué une forte mobilisation internationale, bien que tardive. En particulier l'Union Africaine et plusieurs chefs d'Etat africains s'impliquent dans un processus d'intermédiation. On a vu également s'exprimer la société civile à travers un rapport publié par une coalition d'organisations africaines, notamment des droits de l'homme, intitulé « Le compte à rebours vers la fraude : les 30 heures qui ont détruit le Kenya », qui témoigne des irrégularités du scrutin du 27 décembre. Il reste à espérer qu'une nouvelle page de l'histoire du Kenya s'ouvrira après cette crise, qui permettra à ce pays à fort potentiel de poursuivre, sereinement et démocratiquement, son développement. ■

Philippe Mathieu

Une grande partie des sources de cet article provient de l'Université de Laval.

Billet Europe-Afrique

Potion magique pour les enfants du Sahel

On sait les ravages de la malnutrition au Sahel : au Niger un enfant sur dix souffre de malnutrition. Dans la mort précoce qui affecte les enfants en-dessous de 5 ans (1 enfant sur 5) la malnutrition est responsable de 60 % de mortalité infantile. C'est assez dire toute l'importance d'une intervention massive pour juguler ce fléau.

Jusqu'à présent la lutte contre la malnutrition infantile faisait largement appel à la distribution de lait en poudre, efficace mais d'utilisation difficile car elle suppose une préparation et nécessite une hygiène méticuleuse, en particulier pour ce qui est de l'eau.

Depuis peu a été mis au point par un scientifique français, André Briend, un produit à base de graines d'arachide qui ne nécessite aucune préparation et dont les effets sont quasi miraculeux, d'où le nom de « potion magique ». Ce produit à goût d'arachide est très bien accepté par les enfants.

En juin dernier la Commission a adopté pour les enfants du Sahel un plan de 25 millions d'euros qui ne se contente pas dans les 5 pays couverts (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad) de lutter contre les effets de la malnutrition infantile mais s'attaque préventivement à la détection de l'apparition de la malnutrition à travers un dispositif local volontaire et, au-delà, tente d'identifier les nouvelles cultures adaptées aux changements climatiques de la région.

Ce plan, mis en œuvre par l'organisation humanitaire européenne ECHO, s'appuie sur les ONG et les bureaux locaux de l'UNICEF. ■

Jean-Loïc Baudet

Coordination pour l'Afrique de Demain (CADE)

Association Loi 1901

Président : Michel Levallois

*Vice-présidents : Raymond Césaire,
Georges Courade,*

Xavier de Franssu, Henri Senghor

Secrétaire général : Jean-Loïc Baudet

Trésorier : Jean-Louis Domergue

La Lettre de la CADE

Directeur de publication : Michel Levallois

Comité de rédaction : Robert Ginésy,

Michel Levallois, Philippe Mathieu,

Denyse de Saivre, Henri Senghor,

Jean Brice Simonin.

Maquette : Sara Desessard

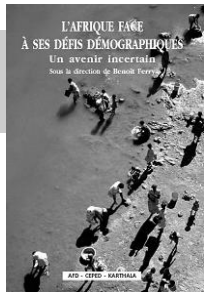
La CADE : 5 rue des Immeubles Industriels 75011 Paris, FR.

Tél.: 01 43 48 14 67 / Fax : 01 44 93 87 50

Courriel : endacade@wanadoo.fr

Site : www.afrique-demain.org

Défis démographiques



En Afrique subsaharienne, la population a quadruplé en cinquante ans, de 180 millions en 1950 elle est passée à 680 millions en 2000 et elle triplera en cinquante ans : 1,7 milliards en 2050. La densité globale est de 32 habitants au kilomètre carré, mais de 200 à 700, selon les pays, sur les terres arables.

Cette situation, et celle qui se profile, ont alerté l'Agence Française de Développement (AFD) et le Department for International Development du Royaume-Uni. Une étude, menée en collaboration avec le Centre Populations et Développement (CEPED) et des chercheurs belges et africains, a débouché sur un livre collectif *L'Afrique face à ses défis démographiques*. "Son ambition est de replacer la démographie au coeur des débats sur les facteurs structurels de la croissance".

C'est un ouvrage scientifique qui reprend les nombreux textes sur la question (les bibliographies en fin de

chapitre sont impressionnantes) et se base sur les documents et statistiques des Nations-Unies, en avertissant qu'elles sont parfois incertaines. Il fait apparaître que la démographie est présente dans tous les secteurs de la vie personnelle, collective, économique et politique.

Il passe donc en revue la santé en général, la santé de la reproduction, l'accès aux soins, le désir d'enfants, la mortalité, le SIDA (sans effet significatif), la fécondité; l'éducation des parents, celle des enfants; le niveau de vie, la croissance; l'urbanisation, le foncier hors villes; la famille, les traditions, la contraception (20 % des femmes)...Tous ces thèmes interagissent les uns sur les autres. L'éducation, l'urbanisation, le niveau de vie tendent vers une baisse de la fécondité; les enfants ne sont plus une force de travail et une assurance-vieillesse, ils coûtent cher.

Au Caire en 1994, à la conférence des Nations-Unies sur la population, cette dernière semblait devoir se stabiliser à terme, la transition démographique (début d'une baisse de fécondité) ayant commencé en Asie et en Amérique du Sud, où les trois-quarts au moins des femmes pratiquaient la contraception.

En Afrique Sub-saharienne, les traditions, les gouvernements, les religions n'y étaient pas favorables. Avec le temps la transition a commencé à des moments différents et avec des rythmes différents selon les pays. En Afrique australe, aujourd'hui le taux de fécondité moyen est de 2,5 enfants par femme au lieu de 5,5 ailleurs.

Face aux défis analysés, ce livre est comme un signal d'alarme, manié avec prudence et en toute objectivité. Les auteurs indiquent les mesures à prendre et les attitudes positives à adopter. Ils proposent de nombreuses pistes de recherche, car leur étude a prouvé que sur un sujet aussi complexe les connaissances actuelles devaient être confirmées et approfondies.

"Le problème n'est pas la population, mais son rythme de croissance". Ce sont les Africaines et les Africains (pas toujours du même avis) qui en décideront. ■

Robert Ginésy

"L'Afrique face à ses défis démographiques. Un avenir incertain". Sous la direction de Benoît Ferry. Coédition AFD-CEPED-KARTHALA, Paris, 2007. 380 pages.

Ce qu'ils ont dit !

« Chaque fois que je reviens en Europe et que je regarde le journal télévisé, je ne vois que des images de mort. Mais les Africains vivent aussi : ils aiment, luttent, rêvent, travaillent. Et on n'en sait jamais rien. J'essaie donc d'offrir une autre image de l'Afrique que celle, majoritairement négative, véhiculée par les médias, auxquels j'en veux beaucoup. Pourquoi une telle situation ? Aujourd'hui, l'Afrique ne représente pas grand-chose pour nous, économiquement et politiquement. Mais on a tort : dans ce contexte de mondialisation, on ne peut pas faire comme si l'Afrique n'existait pas. C'est un vaste malentendu. »

Henning Mankell ⁽¹⁾

Extrait de : Les débats de l'Obs : *Ce qui me révolte*, par François Armanet et Gilles Anquetil, *Le Nouvel Observateur*, 10-16 janvier 2008.

(1) Ecrivain suédois, fondateur de la troupe de théâtre « *Teatro Avenida* » au Mozambique.

Abonnement à *La Lettre de la CADE* :

NomPrénom.....

Adresse

Code postalVille

Courriel

Abonnement seul : 30 euros, - étudiants : 8 euros, - entreprises, collectivités locales : 150 euros. Adhésion individuelle à l'Association, comprenant l'abonnement : 45 euros. Paiement par chèque à l'ordre de la CADE.

(Suite page 1)

- Depuis deux ans, en travaillant avec les associations de migrants et la diaspora africaine. Elle a obtenu en 2006 et 2007 l'appui de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE, ancien FASILD) en vue de faire parvenir aux populations issues de l'immigration un message positif sur leur continent d'origine, susceptible d'aider leur quête identitaire.
- En s'adressant au monde de l'éducation par l'intermédiaire du réseau national des Centres de documentation pédagogique. La CADE vient de signer une convention avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Haute Normandie à Rouen et l'Université du Havre pour l'organisation de rencontres-débats et l'élaboration de fiches pédagogiques sur le thème de « l'Afrique qui bouge ».

La CADE a commencé l'année 2008 en recevant le 16 janvier, M. Mahamat Annadif, ambassadeur de l'Union Africaine à Bruxelles et en participant aux journées du CIFER des 15 et 16 janvier sur la « Rencontre des traditions religieuses de L'Afrique avec le Christianisme, l'Islam et la Laïcité ». Le Cycle des rencontres-débats sur « L'Afrique des mutations silencieuses » se poursuivra jusqu'en juin. D'ici là, nous aurons restitué les résultats de l'enquête que nous avons faite sur la réception par le public de l'exposition de la Cité des sciences et de l'Industrie de La Villette « Quand l'Afrique s'éveillera ».

Mais nous voudrions que 2008 soit l'année d'une avancée significative dans la communication de la CADE, par un élargissement de nos partenariats, en particulier avec l'Afrique et avec les associations de la Diaspora, ainsi que par une utilisation systématique des outils multimédias (diffusion des rencontres-débats sur Internet).

Nous ne pourrions franchir cette nouvelle étape que si nos adhérents et amis nous aident à mobiliser les ressources financières nécessaires. Nos besoins sont modestes, de l'ordre de 50.000 euros dont la moitié permet de rémunérer *a minima* notre militante permanente, mais ils ont la particularité de ne pas entrer dans les cadres habituels des programmes et des projets publics d'aide au développement. Il nous faut donc aussi compter sur des ressources privées, qui sont, d'abord et majoritairement, celles des amis de la CADE dont le nombre, la générosité et la fidélité sont la condition de son avenir et la garantie de son indépendance.

Nous comptons donc sur vous pour que la CADE continue. ■

Le Conseil d'Administration de la CADE



Agenda de la Cade

A l'**ENA**, 2 avenue de l'Observatoire, 75006 Paris,
de **17 h 45 à 19 h 45** (métro Luxembourg).

Cycle « L'Afrique des mutations silencieuses »

- Mercredi 13 février, « l'Afrique des convoitises »
- Mardi 18 mars, « l'Afrique de l'inventivité »
- Mercredi 16 avril, « l'Afrique de la créativité »
- Mercredi 21 mai « l'Afrique au milieu des grands blocs »
- Mercredi 18 juin. « Les transformations sociales »



A l'université du Havre



Cycle « l'Afrique en mouvement »

- Mardi 4 mars, « La géopolitique de la faim »
avec Georges Courade

A Radio Aligre, FM 93.1

- Jeudi 7 février 2008 de 8 h à 8h30 « Rencontre des traditions religieuses de l'Afrique avec le Christianisme, l'Islam et la Laïcité »
- Jeudi 21 février 2008 de 8 h à 8h30 « L'Afrique des convoitises »



Annonces

Cinéma

- ↳ Projection du film d'Anne-Laure de Franssu « *Yere Sorôkô, en quête d'une vie meilleure* », le lundi 11 février à 19h30 à la Mairie du 3^{ème}, 2 rue Eugène Spuller à Paris. Entrée libre.

Colloques

- ↳ **ForEco Afrique-sur-Loire** : 1^{er} forum économique africain du bassin de la Loire, à Nantes les 15 et 16 février, organisé par le Centre de Ressources et d'information Afrique Loire, 1 rue du Gers 44100 Nantes. Tél / Fax : 02 51 80 90 29, courriel : afrique Loire@yahoo.fr
- ↳ **Forum mondial de la paix** : troisième réunion préparatoire à Conakry (Guinée) le 14 février, puis la première réunion internationale à Conakry les 19/20/21 mars 2008, inscriptions et renseignements sur le site www.forumdelapaix.org